

**Triage du Ry d'Alysse
Parts de bois de Le Mesnil- Oignies
Part 186**

Au lieu-dit : Ramonseau (Le Mesnil)

Agent DNF : Donnay Jérémie - 0470/22.47.64

CONDITIONS PARTICULIERES :

Ouverture de cloisonnements + éclaircie

Sont délivrés : les bois martelés, la souille dans les cloisonnements uniquement.

Les bois griffés en réserve et les bois ceinturés à la couleur sont réservés.

Dans les cloisonnements l'exploitation de la souille est obligatoire.

Les souches seront rabattues au ras du sol.

Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation (souille comprise).

Les tas de bois ne peuvent être dressés contre les arbres non martelés.

Les branches et ramilles seront disposées hors des cloisonnements.

Débardage par temps sec

Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues.

